

Tous les conseillers étaient présents.

Prise de position sur le schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Monsieur le Préfet.

Au terme du délai de 75 jours prescrit par Monsieur le Préfet, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le schéma proposé : fusion des communautés de communes du Pays d'Astrée, des Montagnes du Haut-Forez et extension de 14 communes de la Communauté du Pays de St Bonnet Le Château à la Communauté d'Agglomération Loire-Forez.

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis défavorable pour la raison suivante : souhait que les 14 communes de la Communauté de Commune de St Bonnet Le Château fassent l'objet d'une fusion et non d'une extension

Le Conseil Municipal fait également connaître à Mr le Préfet que l'ensemble des communes de la Communauté de Communes soit rattaché à un même établissement de coopération intercommunale.

Révision des tarifs de location de la Salle des Fêtes

Les tarifs de location de la salle des fêtes sont inchangés depuis sa création en 1996.

A compter du 1^{er} janvier 2017 les tarifs seront modifiés comme suit.

Location week-end, fériés et veille de jours fériés :

Particuliers de la commune 220 €

Personnes extérieures 380 €

Les autres tarifs restent inchangés. La caution est maintenue à 800 €.

En raison des travaux de rafraichissement la salle des fêtes ne sera pas disponible **en février 2017**.

Plan Local d'Urbanisme

Préparation de la réunion de travail pour l'avancement du P.L.U.

La prochaine réunion avec les personnes associées se tiendra en septembre. A la suite, une réunion publique sera prévue pour la présentation du Plan d'Aménagement de Développement Durable (PADD).

Travaux de voirie

Le Conseil Municipal décide de souscrire un emprunt de 40 000€ sur 10 ans auprès de la Caisse d'Epargne pour financer les travaux de voirie 2016

Questions diverses

Assainissement de Chazourne : Les demandes d'autorisation de passage ont été transmises aux propriétaires concernés. Leur date limite de réponse est fixée au 18 juillet prochain.

Travaux d'adressage : les emplacements de boîtes à lettres ont été répertoriés.

Installation de la fibre optique : l'installation d'une prise est gratuite pour les bâtiments équipés de l'électricité.

Terrain de foot : le forage a été effectué avec succès. Un devis est en cours pour l'achat et l'installation d'une pompe.